



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA FEDERATION DES SEM ET LE POLE SERVICES DU GROUPE SNI

Préambule

La Fédération des Sem assure la représentation des 1200 Sem françaises intervenant dans tous les métiers du développement local. Elle défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle anime également un réseau de 800 sociétés adhérentes. Elle informe et assiste ses adhérents, stimule le partage d'expériences et de compétences entre ceux-ci à travers des clubs professionnels au niveau régional, national et européen.

Pour sa part, le Pôle Services du Groupe SNI regroupant la SCET, CD Cités et CD Habitat se positionne comme une entreprise de services qui a, depuis longtemps, développé des produits et des services d'expertise professionnelle. Que ce soit dans l'assistance qu'il apporte aux Sem et dans la gestion de sociétés et des opérations ou dans l'accompagnement des collectivités locales, le Pôle Services du Groupe SNI met à la disposition des acteurs du développement local l'ensemble de ses savoir-faire.

Le présent protocole s'inscrit dans le prolongement des protocoles précédemment signés entre d'une part la Fédération des Sem et la SCET et d'autre part la Fédération des Sem et GFF Habitat.

Le Pôle Services du Groupe SNI et la Fédération des Sem prennent l'initiative d'élargir et de renforcer ces partenariats afin d'apporter au réseau national des Sem, d'une part, un appui et un accompagnement permanents et, d'autre part, un ensemble cohérent de contenus et de services, en réaffirmant leurs rôles et leurs positionnements respectifs.

La Caisse des dépôts et consignations, actionnaire de plus de 500 Sem, soutient cette initiative.

Protocole d'accord

Dans cette optique les deux organisations signataires du présent protocole, en présence de la Caisse des dépôts et consignations, se sont entendues sur les orientations suivantes :

1. La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI conviennent que la Fédération assurera les missions de tête de réseau et fournira à l'ensemble des Sem adhérentes les services de base suivants :

- Le lobbying
- Le portail d'informations
- Sem assistance
- L'animation globale et transversale du mouvement Sem, tant au plan national et régional qu'europpéen, à travers des clubs réunissant les Sem par métier ou par thème
- L'animation du club des actionnaires des Sem et de l'ensemble de leurs partenaires.
- L'appui au management, notamment à travers la formation des dirigeants de Sem et la diffusion d'outils et de méthodes (bilan global, projet d'entreprise, démarche qualité)

La Fédération des Sem assurera ainsi son rôle essentiel de représentation et de soutien aux Sem adhérentes et d'animateur du secteur de l'économie mixte. Le Pôle Services du Groupe SNI mettra tout en œuvre pour accompagner la Fédération des Sem, à sa demande, dans toutes les actions et interventions qu'elle engagera dans ce sens.

Le Pôle Services du Groupe SNI informera les Sem qui disposeront d'un contrat de réseau, de l'existence des services proposés par la Fédération des Sem.

Il encouragera l'adhésion à la Fédération des SEM et le paiement de la cotisation par chaque société selon le barème des Sem immobilières, de services ou d'aménagement et intégrera dans son site internet une présentation des services de la Fédération des Sem ainsi qu'un lien avec son site.

Il entrera dès 2005 au club des actionnaires de l'économie mixte en lieu et place de la SCET et de GFF Habitat.

2. La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI conviennent de permettre l'accès aux services et prestations proposés par ce dernier à l'ensemble des SEM adhérentes.

La Fédération des Sem permettra l'accès aux services et produits proposés par le Pôle Services du Groupe SNI, aux Sem immobilières, de services ou d'aménagement, par le canal de son portail.

Le Pôle Services du Groupe SNI s'engage à présenter à l'ensemble des Sem adhérentes de la Fédération des Sem, les prestations et produits qu'il offre habituellement à son propre réseau. A cet effet, Il mettra en accès libre sur l'espace adhérents du site Internet de la Fédération des Sem une partie de sa documentation (documents-types, fiches pratiques...)

Le Pôle Services du Groupe SNI associera la Fédération des Sem à son Club des Présidents.

De manière générale, la Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI conviennent de se tenir réciproquement informés de toutes les rencontres professionnelles de Sem qu'ils organisent au long de l'année, au niveau national ou régional



3. La Fédération des Sem et Le Pôle Services du Groupe SNI mettront simultanément à la disposition de l'ensemble de leurs adhérents et clients, un certain nombre de produits spécifiques

La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI conviennent sous réserve d'accords passés par la Fédération avec d'autres partenaires d'étudier les modalités techniques, financières et commerciales de la conception et de la mise à disposition, en commun, de produits spécifiques en s'appuyant sur l'offre actuellement proposée et développée par le Pôle Services du Groupe SNI, notamment dans les domaines suivants :

- Gestion patrimoniale
Exemples : audit sécurité, gestion locative, infogérance, pilotage des signes environnementaux, ...
- Aménagement
Exemples : convention de mandat, convention de concession, modèle de CRACL, cahier des charges de cession de terrain, promesse synallagmatique de vente, convention d'AMO, ...
- Renouvellement urbain
Exemples : contrat d'études urbaines, revues de projets, ...
- Exploitation de service
Exemples : contrat de délégation de service public, modèle de convention d'affermage, modèle de convention de régie intéressée, ...
- Gestion administrative et financière
Exemples : contrôle interne, cartographie des risques, ...

4. La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI élaboreront un catalogue commun de formation pour 2006

En 2005, la Fédération des Sem et la SCET ont élaboré un catalogue commun et ont assuré conjointement la mise en œuvre du plan global de formation à destination des Sem, qu'elles soient adhérentes à la Fédération des Sem ou clientes de la SCET.

La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI conviennent de conforter cette démarche en élaborant un catalogue commun. Celui-ci sera diffusé par la Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI, proposant ainsi une offre cohérente et globale de formations assurées par l'un ou l'autre des partenaires, tant sur le plan administratif que pédagogique. Le Pôle Services du Groupe SNI et la Fédération des Sem se répartiront les coûts de fabrication et de commercialisation du catalogue.

La mise en œuvre de cet article fera l'objet d'un protocole additionnel d'ici à fin 2005

5. Communication des plans d'actions et bilan - Comité de suivi

Pour alimenter leurs réflexions et faire vivre le présent accord, la Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI se communiquent leur organisation, leur plan d'actions et leur bilan d'activités annuel respectif. Ils s'autorisent mutuellement à en faire état aux Sem. La Fédération des Sem et le Pôle Services du Groupe SNI s'engagent à suivre la mise en œuvre du présent protocole à raison de deux fois par an pour en mesurer l'impact sur les sociétés adhérentes.



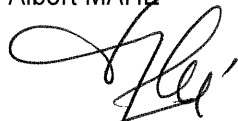
6. Emploi

Pour élargir le bassin d'emplois, fluidifier l'information et enrichir les parcours professionnels entre Sem, le Pôle services du Groupe SNI donnera la possibilité aux sociétés adhérentes à la Fédération des Sem d'accéder aux offres d'emplois au sein du Pôle services du Groupe SNI. Inversement, le Pôle services du Groupe SNI pourra accéder aux offres d'emplois de la Fédération des Sem par l'intermédiaire du portail d'information de la Fédération.

Fait à Montpellier, le 11 octobre 2005

Pour la Fédération des Sem :


Albert MAHE



Président

Pour la SNI :

André YCHE



Président du Directoire